



Demandes de bourses : date limite le 20 octobre

publié le 14/09/2022 - mis à jour le 16/09/2022

Descriptif :

Veuillez trouver ci-joint les modalités d'inscriptions pour les demandes de bourses.

La demande de bourse collège s'effectue en ligne. L'activation de votre espace Educonnect vous est indispensable pour la saisie de votre demande de bourse de collège.

Attention, le délai de rigueur national est fixé au 20 octobre 2022.

 [Bourses collège 2022](#) (PDF de 4.4 Mo)

Une notice d'information, un simulateur de bourse de collège et un tutoriel vidéo de demande de bourse en ligne sont accessibles à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> 

Si vous rencontrez des difficultés à la saisie de votre demande sur internet merci de contacter le secrétariat du collège : Mme Lagrue.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.